

Domaines d'activité :

Droit social, Droit du travail : défense de salariés, cadres, cadres dirigeants, intermittents du spectacle, journalistes

NOTE PROPOSÉE PAR LE CABINET :

CHHUM AVOCATS : 5 avocats bilingues anglais à Paris et à Nantes

Le Cabinet d'avocats Frédéric CHHUM est situé 4 rue Bayard à Paris (8^{ème}). Il est composé de 5 avocats bilingues anglais.

Le Cabinet dispose depuis 2016 d'un bureau secondaire à Nantes (41, quai de la Fosse) qui est dirigé par Maître Camille COLOMBO.

Le Cabinet d'avocats Frédéric CHHUM intervient dans les contentieux complexes en droit du travail (action de groupe de salariés, requalification de CDD en CDI, requalification de contrats de Freelance en contrat de travail, contentieux d'heures supplémentaires, contestation de forfait jours ou de la qualité de cadre dirigeant, etc.).

CHHUM AVOCATS : cabinet en droit du travail qui plaide dans toute la France et les DOM TOM

Le Cabinet d'avocats Frédéric CHHUM conseille principalement des salariés, cadres, cadres dirigeants, dans le cadre de litiges avec leur employeur et / ou de négociation de départs.

Il a aussi développé une expertise en droit du travail de l'audiovisuel des médias et du spectacle (intermittents du spectacle, artistes, journalistes, pigistes, cadres, mannequins, cadres dirigeants).

Il intervient aussi notamment dans les secteurs SYNTEC, de la publicité, du spectacle, du luxe et de l'Industrie.

Le cabinet Frédéric CHHUM intervient aussi pour des salariés étrangers ou des entreprises étrangères, et travaille fréquemment en langue anglaise.

Le Cabinet d'avocats Frédéric CHHUM est listé dans The Legal 500 Paris, 2014-2015, Catégorie Droit du travail.

Expertise de CHHUM AVOCATS : Droit du travail au côté des salariés

Les domaines d'intervention du Cabinet sont principalement les suivants :

- Départs négociés de salariés, cadres et dirigeants (transaction, négociation de rupture conventionnelle, indemnité de parachute doré, régime social des indemnités de rupture, etc.) ;
- Défense de salariés, cadres et cadres dirigeants dans le cadre de litige avec leur société ;
- Contrats de travail (CDI, CDD d'usage constant, contrat de dirigeant, rémunération variable, stock options, actions gratuites, RSU) ;
- Rupture du contrat de travail (licenciements individuels ou collectifs) ;
- Contentieux (prud'homal, pénal, syndical, Urssaf, assedic) ;
- Durée du travail (accords 35 heures – demande de nullité de forfait « jours ») ;
- Droit syndical (désignation - contestation de désignation) ;
- Défense de Comités d'entreprise, CHSCT (harcèlement moral, hygiène et sécurité, santé au travail) ;
- Audit intermittents du spectacle ;
- Droit des artistes et mannequins ;
- Droit des sportifs : football, tennis, basket ball (négociation de contrat, contrat de travail, contrat de sponsoring) ;
- Droit du travail des journalistes et des journalistes pigistes ;
- Droit des intérimaires ;
- Contrat de travail international (salariés détachés, expatriés, impatriés) ;
- Salarié « isolé » représentant d'une société étrangère en France ;
- Droit des Comités d'Entreprise et des CHSCT ;
- Droit pénal du travail (recours abusif au CDD d'usage, délit d'entrave).

Maître Frédéric CHHUM a publié aux éditions LexisNexis, Les intermittents du spectacle, 2^{ème} éd., février 2013 (écrit en collaboration avec Camille Colombo).